

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL du 2 avril 2025

Délibération n° 2025-027

Objet : Budget primitif pour l'exercice 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 2 du mois d'avril à 18 heures 30,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 19 mars 2025, s'est assemblé à la Mairie de Floirac sous la présidence de **Monsieur Alexandre RUBIO**.

ETAIENT PRESENTS :

➤ **pour Bordeaux Métropole**

- M. RUBIO Alexandre
- M. ALCALA Dominique
- M. GARNIER Alain
- Mme LEPINE Anne
- M. LABESSE Patrick
- M. PUYOBRAU Jean-Jacques
- M. TOUZEAU Jean

➤ **pour la Communauté de Communes Les Rives de La Laurence**

- M. DUTRUCH Luc
- Mme FONTENEAU Sylvie
- M. DUPIC Frédéric
- Mme BARRACHAT Christine
- M. SANANES Frédéric

Absents ayant donné pouvoir

- M. EGRON Jean-François à Mme LEPINE Anne
- M. COLES Max à M. ALCALA Dominique

(Personnalités qualifiées représentants les usagers voix consultative)

Mme VALENTIN Marie-Pierre : Présente

Absents excusés :

- M. MORETTI Fabrice
- M. YANINI

soit 12 élus présents et 2 pouvoirs

Monsieur le Président présente au comité syndical le projet de budget primitif qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 13 599 557,50€

Vu le code général des collectivités locales et notamment ses articles L2312-1 et suivants :


Le comité syndical, après délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget qui lui est présenté

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
et ont signé au Registre les Membres Présents.

Fait à FLOIRAC, le 4 avril 2025

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
10 AVR. 2025
Bureau du Courrier

Le Président,

Alexandre RUBIO